Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

FICHE SYNTHÉTIQUE COMMUNALE POUR LE RENSEIGNEMENT DE L'INFORMATION ACQUÉREUR-LOCATAIRE

Code postal :	Commune de	Code INSEE :
66820	**Casteil**	**66043**

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

DDTM/SER/2020097-0032 du **06/04/20** mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRN]

La commune est concernée par le périmètre d'un PPR **N** **oui** **X** **non**

PER valant PPR approuvé date **06/05/91** aléa **Inondation**

Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux **oui** **non** **X**
Confer le règlement du PPR (pas de mesures de réduction de la vulnérabilité des biens existants)

Les documents de référence sont :

PER valant PPR (rapport de présentation, règlement, carte du zonage réglementaire, carte des aléas) *http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/IAL-Information-Acquereurs-Locataires/Dossier-communal-d-information/CASTEIL*	Consultable sur Internet	X
Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) *http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Le-DDRM-des-Pyrenees-Orientales*		X

La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR **N** **oui** **non** **X**

date aléa

Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux **oui** **non**
Confer le règlement du PPR (pas de mesures de réduction de la vulnérabilité des biens existants)

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers [PPRM]

La commune est concernée par le périmètre d'un PPR **M** **oui** **non** **X**

date aléa

Le règlement du PPR **M** comprend des prescriptions de travaux **oui** **non**
Confer le règlement du PPR **M** (pas de mesures de réduction de la vulnérabilité des biens existants)

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRT]

La commune est concernée par le périmètre d'un PPR **T** **oui** **non** **X**

date effet

Le règlement du PPRT comprend des prescriptions de travaux **oui** **non**
Confer le règlement du PPR **T** (pas de mesures de réduction de la vulnérabilité des biens existants)

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

La commune est située dans une zone de sismicité classée

zone **1**	zone **2**	zone **3**	zone **4**	zone **5**
Très faible	Faible	Modérée	Moyenne	Forte
		X		

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité disponible sur le site internet :
https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=D6116E9F001FF892353CD4562814C1CA.tplgfr21s_1?idArticle=LEGIARTI000030066108&cidTexte=LEGITEXT000006074220&categorieLien=id&dateTexte=

Carte de zonage du BRGM disponible sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels/Risque-sismique

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 **oui** X **non**

Cartographie du potentiel radon par commune consultable sur le site :
https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx

Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français disponible sur le site :
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037131346&categorieLien=id

7. Information relative à la pollution de sols

Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) **oui** **non** X

Aucun secteur d'information sur les sols (SIS) n'a été arrêté dans le département des Pyrénées-orientales

Les SIS sont en cours de consultation dans les Pyrénées-Orientales.

Site de référence : http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/pollution-des-sols-sis-et-anciens-sites-industriels

8. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés

Ces données sont disponibles sur le site : http://www.georisques.gouv.fr/connaitre_les_risques_pres_de_chez_soi/ma_commune_face_aux_risques/rapport?codeInsee=66043

Pièces complémentaires

9. Cartographie et autres documents

Extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Cartographie directive inondation

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Directive-Inondations

Atlas des zones inondables :

http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/les-atlas-departementaux-des-zones-inondables-adzi-r507.html

10. Textes réglementaires

Disponibles sur le site Légifrance : *https://www.legifrance.gouv.fr/*

PPR = Plan de Prévention des Risques ; PER = Plan d'Exposition aux risques ; PSS= Plan des surfaces submersibles ; R III-3 = cartographie des risques selon la procédure R11-3 du code de l'Urbanisme

Autres risques connus à ce jour sur la commune

Le dossier de transmission des informations aux maires sur les risques majeurs pouvant concerner la commune est consultable sur internet à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Transmission-des-informations-aux-maires-TIM

Les éléments d'informations concernant les risques pouvant intéresser la commune sont également disponibles aux adresses suivantes :

Incendie de forêt :

- La commune peut-être concernée par un risque de feux de forêt

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels/Risque-incendie-de-foret

Mouvement de terrain :

- Risque de glissement, d'éboulement, d'effondrement ou de coulée de terrain :

http://www.georisques.gouv.fr/connaitre_les_risques_pres_de_chez_soi/ma_commune_face_aux_risques/rapport?codeInsee=66043

- Mouvements différentiels de terrain lié au phénomène de retrait gonflement des argiles :

https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/donnees#/dpt/66/com/66043

Date d'élaboration de la présente fiche : **20 mars 2020**